

Inscription en Seconde (rentrée 2026)

du mardi 30 juin (18h) au vendredi 3 juillet 2026

L'affectation en SECONDE est connue le mardi 30 juin 2026 à partir de 17h30 sur le compte Educonnect des parents. Le lycée leur indiquera par mail les modalités d'inscription, qui seront les suivantes :

- **Inscription en ligne via le compte EduConnect d'un représentant légal de l'élève** (rubrique «Mes services») **à partir du mardi 30 juin 2026 (18h) et jusqu'au vendredi 3 juillet (minuit)**. Si le représentant légal n'a pas déjà un compte, il peut se le créer sur <https://educonnect.education.gouv.fr/>, en indiquant son numéro de portable.
- **Pour les familles n'accédant pas à l'inscription en ligne** (problème informatique, ...) : **un dossier papier sera à retirer par la famille** à l'accueil du lycée **du mardi 30 juin à partir de 17h30 jusqu'au jeudi 2 juillet**. (Horaires de l'accueil : **7h30-18h30**)
Ce dossier papier sera à déposer le **vendredi 3 juillet de 12h à 19h**, ou à expédier par courrier suivi pour le vendredi 3 juillet dernier délai.

Internat

Les demandes d'internat sont à faire lors de l'inscription. Le temps de trajet domicile-lycée (premier critère) et la situation familiale (avec justificatifs) sont prises en compte pour l'attribution des places en internat. Le tarif de l'internat est fixé par la région Bretagne, fonction du quotient familial (pour plus d'informations sur les tarifs, vous pouvez consulter le site <https://www.bretagne.bzh/services/fiches/lycees-tarification-restauration-hebergement/>

Pour plus d'information sur la vie à l'internat ou l'attribution des places, vous pouvez contacter la vie scolaire :
Tel : **02 98 43 82 13** ou viescolaire.0290007a@ac-rennes.fr. La réponse est donnée par les CPE pour mi-juillet.

Demandes d'options :

Pour les options suivantes, le nombre de place est limité et un examen est effectué par l'équipe pédagogique :

- ❖ **Section européenne en anglais** : les élèves doivent fournir dans le dossier d'inscription une lettre de motivation rédigée en anglais précisant la section demandée (SVT ou Histoire-géographie)
- ❖ **Options facultatives Arts plastiques ou Danse** : les élèves doivent fournir une lettre de motivation dans leur dossier d'inscription.
- ❖ **Classe Enjeux Maritimes** : les élèves doivent fournir une lettre de motivation dans leur dossier d'inscription.

Pour ces enseignements, la réponse sera donnée aux familles par mail mi-juillet.

Pour plus d'information pédagogique, notre site : <https://lycee-la-perouse-kerichen-brest.ac-rennes.fr/>

PIÈCES demandées

A déposer en ligne* au plus tard samedi 4 juillet

- ☐ Bulletins scolaires de 3^{ème}
- ☐ Copie du livret de famille
- ☐ En cas de séparation, copie du document juridique sur les modalités de garde de l'élève.
- ☐ Une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile pour l'année 2025-2026 (ou à fournir à la rentrée au professeur principal).
- ☐ Lettre de motivation (section euro, arts plastiques ou danse, classe Enjeux Maritimes)
- ☐ Demande d'internat

* dépôt en version papier si pas d'inscription en ligne

Non dématérialisable :

À expédier ou à déposer sous enveloppe pour vendredi 10 juillet 2026

- ☐ **Demi-pensionnaires uniquement** : un chèque de 51 euros à l'ordre du «lycée La Pérouse Kerichen».
- ☐ un RIB
- ☐ Fiche à destination de l'infirmerie.
- ☐ copie du PAI, PAP ou Gevasco si aménagements établis pour l'élève dans l'établissement précédent.
- ☐ Adhésion facultative à la Maison des Lycéens : chèque de 10 euros à l'ordre de la MDL

En cas de refus de dérogation pour une affectation en Seconde, la famille doit formuler un recours auprès de la DIVEREL via le site Démarches simplifiées. Après la commission du 7 juillet, le lycée contactera les familles des élèves admis.